AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 194 (15ème envoi de 1981) -

8 juillet 1981

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol de papillons continue et l'activité de l'insecte est très vive en ce début de mois.

a) Protection des pousses : appliquer un nouveau traitement dès réception.

b) Protection des pêches :

1 - Variétés à récolter à partir du 19 juillet : traiter du 10 au 12 juillet compris avec un produit à base soit de mévinphos (à 50 g de m.a./hl), soit de dichlorvos (à 125 g de m.a./hl).

2 - Variétés à récolter entre le 29 juillet et le 23 août : traiter du 11 au 13 juillet compris avec l'un des produits cités dans le bulletin du 16 juin 1981 (sauf mévinphos et dichlorvos).

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le deuxième vol se poursuit et l'activité sexuelle de l'insecte est intense. Appliquer un nouveau traitement du 11 au 13 juillet compris.

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol se termine mais des pontes nombreuses ont encore été déposées jusqu'à la fin de la première semaine de juillet. Dans les vergers très sensibles, si la protection n'a pas été renouvelée après les fortes pluies de fin juin, le faire sans attendre.

MINEUSE CERCLEE (*Leucoptera scitella*)

Le deuxième vol est commencé et des pontes ont été déposées à partir des tout derniers jours de juin ; les premières pénétrations vont se produire prochainement.

Dans les vergers contaminés, effectuer un traitement dans la semaine du 13 au 19 juillet en utilisant un produit à base de méthomyl (LANNATE) à la dose de 50 g de m.a./hl.

/ V I G N E /

TORDEUSES DE LA GRAPPE (*Eudémis - Cochylis*)

Le deuxième vol de papillons se poursuit et l'importance des captures est très variable d'une parcelle à l'autre. Si certaines parcelles sont très contaminées (fortes captures ou résultat d'examens réalisés en fin de floraison) d'autres le sont très peu. En conséquence, selon le cas, trois attitudes sont possibles :

1 - Si la contamination est importante (captures nombreuses ou présence de nombreux glomérules en fin de floraison) : appliquer dès réception un traitement avec l'un des produits suivants autorisés pour combattre les tordeuses de la grappe (dose indiquée en grammes de matière active à l'hectolitre d'eau) :

- acéphate : 60 (ORTHENE 50)
- azinphos éthyl et méthyl : 40 (N.S.)
- bacillus thuringiensis (BACTOSPEINE)
- bromophos : 50 (N.S.)
- carbaryl : 120 et en poudrage (N.S.)
- fénitrothion : 50 (N.S.)
- fenvalérate : 7,5 (SUMICIDIN 10)
- malathion : 75 et en poudrage (N.S.)
- méthomyl : 37,5 (LANNATE 20 L)
- méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20)

P.1.260

- chlorpyriphos éthyl : 28,5 (DURSBAN)
- cyperméthrine : 3 (RIPCORD 5, CYMBUSH)
- décaméthrine : 1,75 (DECIS)
- dialiphos : 75 (TORAK NF, TORAK E)
- diazinon : 30 (BASUDINE 20)
- dichlorvos : 125 (N.S.)
- étrimphos : 40
- mévinphos : 50 (N.S.)
- oléoparathion : 20 + huile
- parathion éthyl : 20 et en poudrage (N.S.)
- parathion méthyl : 30 et en poudrage (N.S.)
- parathion méthyl encapsulé (PENNCAP M)
- perméthrine : 4 (AMBUSH, PERTHRINE)
- phosalone : 60 et en poudrage (N.S.)
- tétrachlorvinphos : 75 (GARDONA 25, GARDONA G5)

2 - Si la contamination est faible : appliquer un traitement dès à présent en utilisant un produit à base de Bacillus thuringiensis (BACTOSPEINE P.M. à 50 g/hl - BACTOSPEINE crème à 100 g/hl).

L'emploi de ce produit permettra de maintenir la population du ravageur à un niveau économiquement tolérable sans amener par la suite le développement des acariens (araignées jaunes et rouges).

Pour obtenir le maximum d'efficacité, la pulvérisation doit être concentrée dans la zone des grappes.

3 - Si la contamination est nulle, il est, bien entendu, inutile d'intervenir.

Dans les vignobles de l'Armagnac et du Madirannais, si l'on décide d'intervenir, retarder l'application au début de la semaine du 13 au 19 juillet.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoïdeus littoralis*)

Dans les secteurs contaminés du vignoble de l'Armagnac, le moment est venu d'appliquer le deuxième traitement destiné à détruire la Cicadelle qui transmet la maladie des pieds malades aux pieds sains.

Choisir un produit efficace également contre les tordeuses de la grappe.

CICADELLE DU GRILLAGE (*Empoasca vitis*)

Le temps est favorable à ce ravageur dont les larves, quand elles sont en grand nombre, provoquent, par leurs piqûres, le dessèchement de la bordure des feuilles. On estime qu'il y a lieu d'intervenir si l'on observe, en moyenne, une larve par feuille. Pour procéder à ce contrôle, on observe 100 feuilles adultes prises au milieu des rameaux, à raison d'une feuille par cep. En général, actuellement, on est encore loin d'atteindre ce seuil. Lorsque le seuil d'une larve par feuille sera atteint, choisir entre l'un des produits suivants (dose en grammes de matière active à l'hectolitre) :

- azinphos : 40 (N.S.) - formothion : 50 (ANTHIO) - méthomyl : 37,5 (LANNATE 20 L) - méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20) -
- oxydéméton méthyl : 25 (METASYSTEMOX R, ANTHONOX) - parathions : 30 (N.S.) - phosalone : 60 (N.S.) -
- vamidothion : 60 (KILVAL, SEPAPHID)

BLACK-ROT

Maintenir la protection de manière très rigoureuse dans les parcelles où l'on trouve de nombreuses taches, c'est-à-dire placer les traitements aussi près que possible des pluies annoncées. La meilleure application est celle qui est effectuée juste avant une pluie et qui a eu le temps de sécher ; alors le feuillage et les grappes sont entièrement recouverts de bouillie fongicide. La protection des grappes est primordiale et les appareils doivent être réglés de manière à ce que la bouillie les atteigne convenablement.

MILDIOU

Surveiller les parcelles dont la plupart sont encore indemnes de mildiou afin de repérer les départs éventuels de la maladie qui ont pu se produire à l'occasion des pluies de la fin juin et du début de juillet.

Dans les parcelles où des taches ont été observées, effectuer un nouveau traitement si des pluies sont annoncées, en plaçant l'application aussi près que possible avant celles ci.

OIDIUM

Faire un traitement spécifique contre ce champignon ou bien ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre le black-rot ou le mildiou.

/ CULTURES LEGUMIERES / MELON

CLADOSPORIOSE (Nuile verte) - La période pluvieuse de fin juin et début juillet a pu permettre l'établissement de la maladie dans les cultures en voie de croissance active. Ce sont en effet les périodes pluvieuses de plusieurs jours consécutifs qui sont les plus dangereuses et les plus favorables à la Cladosporiose. Envisager un traitement lorsque des pluies seront annoncées en utilisant l'un des produits suivants :

- manèbe : 240 (N.S.) - mancozèbe : 160 (N.S.) - bénomyl : 30 (BENLATE) - méthylthiophanate : 70 (PELT 44)
- carbendazime : 30 (BAVISTINE)

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements
Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.-
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.